

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-125 du 15 Mai 1992

portant approbation du budget prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'exercice 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991, portant Composition du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance N°74-85 du 30 Décembre 1974 instituant le monopole des opérations d'assurances et de réassurance au profit de l'Etat ;
- VU le Décret N°89-140 du 17 Avril 1989, portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR)
- SUR Rapport du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Avril 1992

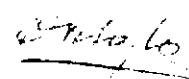
SECRET :

Article 1er..- Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'exercice 1992, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Mai 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

.../...

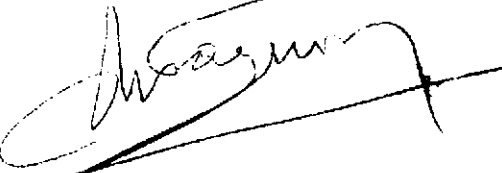
Le Ministre d'Etat Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre des Finances.



Robert TAGNON.-



Aurélien HOUESSOU.-
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 2 CS 2 MESGPR MPRE 4 SGG 4 Autres Ministères 18
DE-DCF-DTCP-DSDV-DI-DCA 6 DPE-DIC-INSAE 3 IGE 2 DOCT 1 GCONB 1 ONAR 4
BN-DAN 2 JORB 1.-